

n° 180 - Février 2020

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

MERCREDI : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

VENDREDI : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

SAMEDI : 9 h à 12 h

☎ 02 99 76 06 22

Mail : accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

100 ANS DE L'ÉCOLE STE JEANNE D'ARC

Nous préparons l'évènement des 100 ans de l'école qui aura lieu le 17 mai 2020

Nous vous faisons appel.

Nous recherchons tous les anciens élèves qui ont été scolarisés au sein de l'école, mais également les enseignants, les membres des bureaux APEL/OGEC, le personnel OGEC qui se sont investis ou qui ont exercé au sein de l'établissement.

Nous souhaitons nous retrouver tous ensemble pour cette belle journée du 17 mai 2020,

Parlez en autour de vous, vos enfants, vos amis... Et faites vous connaître.

Vous pouvez nous contacter via l'adresse mail : 100ansecole.chatillonenv@gmail.com

Par courrier : École Ste Jeanne d'Arc, 8 rue de Rochary 35210 Châtillon-en-Vendelais

L'évènement Facebook sur internet 100 ans de l'école - Téléphone : 07 66 28 88 31

Des coupons sont disponibles à la boulangerie de Châtillon-en-Vendelais

ÉCOLE DU ROCHER INOQUEN

Portes ouvertes le samedi 14 mars de 10 h à 12 h

L'école du Rocher Inoquen ouvre ses portes pour permettre aux nouvelles familles de visiter les locaux et de découvrir les travaux des élèves.

Si votre enfant est né en 2017 ou 2018, il peut débiter sa scolarisation dès septembre 2020 (et même avant pour ceux nés en 2017).

Les inscriptions sont possibles sur place auprès de la directrice. Munissez-vous du livret de famille.

Renseignements au 02 99 76 16 05 ou ecole.0350187n@ac-rennes.fr

APEEP

Le repas de l'école publique aura lieu le samedi 21 mars, à 19 h 30, au Complexe du Lac.

Une occasion de se rencontrer autour d'un bon repas ou sur la piste de danse....

N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Au menu sur place :

Pour les adultes : 15 euros

Pour les enfants : 5 euros

Kir, paëlla ou rougail saucisse, fromage, dessert et café

Chipolatas pomme noisettes, dessert et jus de fruits

Une bouteille de vin rouge sera servie pour 6 personnes

À emporter : 12 euros adultes et 5 euros enfant

Même menu sans la boisson

Ces plats seront à venir chercher le samedi 21 mars à partir de 18 h 30 au Complexe du Lac.

Le paiement s'effectuera à la réservation, pour les réservations merci de vous adresser à :

Audrey LEGRAND 06 71 43 98 80 ou Estelle BETIN 06 79 64 70 84

Ou par mail apeepchatillon@gmail.com - Date limite de réservation : 6 mars 2020

MÉDIATHÈQUE

Atelier Quilling

Cet art très ancien consiste à réaliser des décors confectionnés à l'aide d'étroites bandelettes de papiers, enroulées sur elles-mêmes.

En assemblant les éléments ensemble, on obtient de magnifiques décors en 3 dimensions.

Atelier animé par Christine

Samedi 21 mars à 10h30

Pour ados-adultes - Gratuit - sur inscription

P'tit bout ki lit

Pour les yeux et les petites oreilles... Histoires, comptines et ritournelles pour les tout-petits (0 à 3ans)

Un vendredi par mois à 11 h, entrée libre et gratuite :-

- vendredi 7 février et samedi 8 février à 11 h (festival Am Stram Gram)

- vendredi 6 mars

- vendredi 3 avril

Autour d'un café : tricot & co

Atelier de fil en aiguille ouvert à tous, débutants et confirmés, dont le principe est de passer un moment de plaisir et d'échange tout en prenant le thé ou le café! La médiathèque fournit le sourire et les boissons et vous ramenez votre matériel. Possibilité de prêt d'aiguilles à tricoter sur place. Nous avons aussi de la laine!

Vendredi 13 mars à 20h00

Soirée jeux de société en partenariat avec Monsieur Dé Seul, en famille ou entre amis, venez passer une soirée jeux de société à la médiathèque

Vendredi 3 avril à 20h30

A partir de 7 ans - Gratuit - Sur inscription



Atelier Vent de lettres

Ces rencontres, gratuites et conviviales, sont ouvertes à tous : soit pour venir y présenter un texte personnel sur ce sujet, soit, simplement, pour se rendre compte, s'informer ou écouter...

N'hésitez plus... Venez!

Samedi 14 mars : affinités

Attention changement d'horaires, retrouvez l'atelier Vent de lettres le samedi de 10h30 à 12h00



FAIRE STÉRILISER SON CHAT OU SA CHATTE UN ACTE DE RESPONSABILITÉ

Avec les températures clémentes des derniers hivers, les chattes entrent en chaleur de plus en plus tôt. Pensez à la stérilisation des chats et chattes arrivés récemment dans vos foyers. Un mâle est adulte à 9 mois. Il va partir en vadrouille à la recherche d'une femelle qu'il peut flairer à un kilomètre à la ronde. Une femelle peut être pleine dès 6 mois. Elle peut faire jusqu'à 6 chatons lors de chacune de ses 3 chaleurs dans l'année. Que vont-ils devenir? Les petites annonces regorgent de chatons à adopter. Les tuer ou les abandonner est pénalement répréhensible. Il s'agit d'actes de cruauté passibles de 30 000 euros d'amendes et 2 ans de prison. Les refuges sont saturés. Dans certains pays la stérilisation est obligatoire. Pas en France... jusqu'à présent. Cela pourrait évoluer, car les chats sont de terribles prédateurs de la faune sauvage et des oiseaux en particulier. En attendant, rappelez-vous que la stérilisation protège votre animal des maladies transmissibles et évite les fugues, donc les accidents et les bagarres.

Une simple panne, une nouvelle « version », suivre un effet de mode... Remplacer nos objets à outrance n'est pas anodin pour nos ressources et c'est aussi produire du déchet qui aurait pu être évité. Le modèle de notre économie semble atteindre ses limites. **Adoptez de nouveaux réflexes permet d'allonger la durée de vie de nos objets.**

- **Si j'ai (vraiment) besoin de m'équiper, j'achète durable.** Avant tout achat, posez-vous cette question : « En ai-je VRAIMENT besoin » ? Si c'est un objet qui me servira peu, je peux l'emprunter, le louer ou l'échanger. Si l'achat est nécessaire, privilégiez l'occasion, ou orientez-vous sur des produits robuste et réparables.
- **J'entretiens et je répare mes objets.** La plupart des pannes sont évitables ! Prenez le temps de lire et de respecter les précautions d'emploi du fabriquant et entretenez vos appareils régulièrement (détartrage, époussetage...). En cas de dysfonctionnement, pensez à consulter un des nombreux tutoriels sur internet. Vous pouvez également faire appel à des réparateurs de votre région grâce aux bénévoles des Repair Café® ou aux artisans Repar'Acteurs®,
- **Je donne une 2ème vie aux objets dont je n'ai plus l'utilité.** Ce qui ne vous sert plus peut être utiles à d'autres personnes. Déposez-les en don dans les caissons « 2ème vie » des déchetteries du territoire. Ils seront collectés et valorisés par des associations d'insertion pour être vendus à bas prix. Vous pouvez également les revendre en braderies, les donner à des associations, les prêter....

Plus d'informations sur www.smictom-sudest35.fr et www.longueviesauxobjets.gouv.fr

Sac jaune : les indésirables

Malgré l'effort des usagers pour respecter les consignes de tri, un certain nombre de déchets indésirables arrive régulièrement sur le tapis du centre de tri.

Couches enfants et adultes

Conséquences : atteinte à la santé et aux conditions de travail des agents.

Où les déposer ? Dans les ordures ménagères.

Cadavres d'animaux

Conséquences : atteinte à la santé et aux conditions de travail des agents.

Où les déposer ? Contacter un vétérinaire pour obtenir des conseils.

Seringues et aiguilles

Conséquences : risque de blessures et de transmission de virus.

Où les déposer ? Des boîtes à aiguilles sont distribuées gratuitement par l'organisme DASTRI et seront déposées dans un point de collecte dédié.

Au centre de tri, les déchets sont vérifiés manuellement par des agents. Pensez-y : un geste de tri réfléchi protège la santé des agents !

En bref

Que faire des papiers liés aux élections ?

À l'occasion des élections de nombreux papiers sont générés : professions de foi, bulletins de vote, enveloppes...

Pour leur donner une deuxième vie, n'oubliez pas de les déposer dans les bornes à papiers, ils seront recyclés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La durée de vie des déchets dans la nature

Polystyrène : 1 000 ans

Contient un perturbateur endocrinien toxique pour les organismes aquatiques, les animaux et l'homme.



Chewing-gum : 5 ans



Sac et bouteille plastique : de 100 à 500 ans

Contient un perturbateur endocrinien toxique pour les organismes aquatiques, les animaux et l'homme.



Chaussures en cuir : de 25 à 40 ans



Bouteille en verre : 4 000 ans



Piles électriques : 8 000 ans

Contiennent des métaux lourds cancérigènes



Couche jetable : 450 ans



Mégot de cigarette : 1 à 2 ans

Un seul mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau



Canette aluminium : 150 ans



Huile de vidange : de 5 à 10 ans

1 litre d'huile peut couvrir 1000 m² d'eau et ainsi empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore sous-marine pendant plusieurs années

